

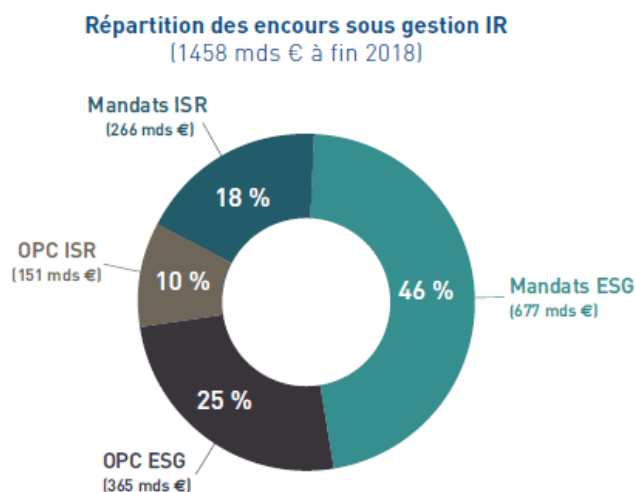
Jeudi 11 juillet 2019

## L'investissement Responsable atteint plus de 1.400 milliards d'euros

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie la deuxième édition des **statistiques Investissement Responsable de la gestion d'actifs française**, en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

Pour la deuxième année, l'AFG a collecté auprès de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, des informations sur leurs activités de gestion d'investissement responsable (IR)<sup>1</sup>, en distinguant les offres ISR et les autres approches ESG prenant en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

- A fin 2018, l'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établit à 1 458 milliards d'euros, dont 417 milliards d'euros en ISR et 1 042 milliards d'euros en autres approches ESG (hors stratégies d'exclusion seule\*). A périmètre constant, les encours IR progressent de 40 % sur un an.
- Au global, l'encours des gestions ISR représente plus d'un dixième des encours gérés en France. En 2018, la croissance des encours ISR s'explique par le dynamisme des mandats de gestion, l'encours des OPC restant stable malgré une année difficile sur les marchés. La croissance des autres approches ESG est principalement le fait de la diffusion des stratégies d'intégration.
- Confirmant le caractère à prédominance institutionnelle de ce marché, les mandats de gestion représentent 65 % (soit 943 milliards d'euros) des encours IR, contre 35 % (soit 516 milliards d'euros) pour les fonds d'investissement.



« D'année en année, la progression des encours IR se confirme. Avec plus de 1400 milliards d'euros d'actifs sous gestion, les sociétés de gestion françaises affichent leur leadership et leur capacité d'innovation dans la Finance Durable » souligne **Marie-Pierre Peillon**, présidente de la Commission Finance durable de l'AFG.

**Alexis Masse**, Président du FIR ajoute « Nous nous réjouissons de voir les encours ISR progresser fortement, en particulier chez les investisseurs institutionnels. Désormais, le grand défi est de convaincre le grand public que leur épargne peut prendre du sens, leur permettant d'agir pour une économie plus durable. »

\* Si l'on tient compte des démarches d'exclusion, les encours atteignent 1 830 milliards d'euros.

## Les autorités et la profession ont accompagné le développement de l'Investissement Responsable en s'assurant de la qualité des processus de gestion :

- Gérants et investisseurs doivent communiquer sur leurs pratiques ESG (Art. 173 de la loi Transition énergétique).
- Un « Code de Transparence » européen pour les fonds ISR ouverts au public a été élaboré par l'AFG, l'Eurosif (*European Sustainable Investment Forum*) et le FIR. En France, 300 fonds adhèrent au Code de Transparence.
- Des labels ont été créés pour les fonds d'investissement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Économie et des Finances : le Label Greenfin et le label ISR.

Créés en 2015, ils trouvent aujourd'hui leur place dans le marché :

- 217 fonds ont obtenu le Label ISR. Ils sont gérés par 46 sociétés de gestion pour un total de 55 milliards d'euros d'encours ;
- 31 fonds gérés par 23 sociétés de gestion bénéficient du Label Greenfin pour un total de 7 milliards d'euros d'encours.

**Au niveau européen, cette tendance devrait se renforcer avec la mise en place du plan d'action de la Commission européenne sur la Finance Durable.**

\* \* \*

<sup>1</sup> Sont inclus dans le périmètre de l'IR :

- les Fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). « *L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.* »(Définition AFG-FIR, 2013)
- les Fonds ayant d'autres approches ESG tels que les Fonds thématiques ESG, les Fonds d'intégration des critères ESG, les Fonds d'exclusion, les Fonds d'engagement, les Fonds solidaires, les Fonds d'*impact investing*.

<sup>2</sup> *Best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.

<sup>3</sup> *Best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.  
*Best effort* : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

\* \* \*

**A propos de l'AFG** [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) ; Suivez-nous sur Twitter @AFG\_France

*L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.*

### **Contact :**

Sylvie Aubry, Responsable Publications et Presse, [s.aubry@afg.asso.fr](mailto:s.aubry@afg.asso.fr), 01 44 94 94 07



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris  
45 rue de Trèves - 1040 Bruxelles  
T : +33 (0)1 44 94 94 00  
[afg@afg.asso.fr](mailto:afg@afg.asso.fr) - [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)